

La coopération décentralisée pour l'eau en Loire-Bretagne

Dossier de rédaction de H2o
December 2011

La revue L'eau en Loire-Bretagne consacre son numéro 84 aux actions de coopération décentralisée pour l'eau. La loi Oudin-Santini du 9 février 2005 autorise les agences de l'eau et les collectivités locales à attribuer des aides de solidarité internationale dans le domaine de l'eau jusqu'au plafond de 1 % de leurs ressources. L'agence de l'eau Loire-Bretagne s'est engagée dans cette voie à partir de 2006. Le numéro 84 de sa revue fait le point sur les réalisations financées pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement et présente quelques expériences de collectivités et d'associations : celles du conseil général du Cher avec le Mali et du conseil régional du Limousin avec le Burkina-Faso ; celles de la ville de Pontivy avec le Mali, et celle du syndicat Vendée Eau avec le Togo ; celles de l'association Michèle Bonin au Burkina-Faso, d'Amitié-Madagascar-Bretagne, et de Vivre en Brousse au Sénégal. Ces deux dernières actions viennent d'être couronnées par un Trophée de l'eau Loire-Bretagne.

Le même numéro revient sur les partenariats institutionnels développés avec des pays aussi divers que la Hongrie, le Brésil, le Burkina-Faso, le Mali, le Vietnam, le Cambodge et le Laos. Tous partagent le même objectif : promouvoir une gestion intégrée, et concertée, des ressources en eau, à l'échelle du bassin hydrographique.

Enfin il donne toutes les informations pour faciliter l'adhésion des collectivités au Pacte d'Istanbul pour l'eau.

Agence de l'eau Loire-Bretagne